



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Rencontre

Demain, le monde rural



Le 4 juillet prochain, l'AMF organise, en partenariat avec l'association « notre Village », une rencontre sur le thème : « Demain, le monde rural ».

Aujourd'hui, le monde rural constitue une toile complexe. Si certains territoires sont en recherche de dynamique, d'autres vivent un renouveau, souvent lié à l'influence d'un pôle

d'attraction locale. Dans ce contexte, comment les maires du monde rural peuvent-ils répondre à deux grands enjeux : accueillir et faire vivre ensemble des populations d'origines diverses ayant chacune des besoins spécifiques et rechercher un modèle de développement innovant, mobilisant acteurs publics et privés et conciliant qualité et protection du cadre de vie, urbanisation et insertion dans un territoire plus vaste.

Ce constat nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global reposant sur un travail en réseau qui doit permettre aux communes de mutualiser leurs moyens et de développer des initiatives plus ambitieuses et plus fédératives.

Cette rencontre nous permettra de mieux identifier les voies de développement durable des territoires ruraux qui doivent également reposer sur l'utilisation par les élus de tous les dispositifs existants qui, souvent, doivent être mieux adaptés aux réalités locales. A ce titre, l'accès généralisé au très haut débit est une condition nécessaire pour maintenir et développer les activités économiques et l'emploi.

Demain, encore plus qu'hier, le maire sera le chef d'orchestre d'un développement harmonieux de sa commune.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Menace sur les investissements ?



fixe sur 15 ans de 5,25 % ou auprès du secteur bancaire traditionnel. Le détail de ces offres sera présenté lors du débat. Certaines collectivités recourent au financement obligataire, soit individuellement, soit sous forme d'émissions groupées, ce qui viendra

La crise financière, la mise en œuvre des ratios prudentiels de « Bâle III » ou encore la restructuration de Dexia ont des conséquences sur le financement par l'emprunt des investissements des collectivités locales. C'est dans ce contexte que l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'AMGVF, la FVM, l'AdCF et l'ACUF organisent une rencontre sur les difficultés d'accès au crédit pour les collectivités locales, le 23 mai prochain, dans les locaux de l'AMF. Cette matinée de débat sera l'occasion de rappeler le contexte de réduction de l'offre bancaire (volume des prêts, durée, augmentation des taux d'intérêt).

Quelles solutions ?

Après l'exposé des raisons du retrait bancaire, seront présentées les solutions possibles qui visent à sécuriser le financement des investissements locaux comme les compléments à l'offre bancaire mis en place en 2012, et notamment l'enveloppe de deux milliards de crédits débloquée via les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Ces fonds peuvent être dès maintenant mobilisés auprès de la CDC à un taux

en 2012 diminuer le manque de crédit. Cette solution est transitoire et des réponses de long terme doivent être apportées. Une des solutions est la création en juin de la Banque Postale Développement Local, qui fera l'objet d'une présentation à cette occasion. En complément de cette nouvelle offre et du crédit bancaire traditionnel, le projet d'Agence de financement des investissements locaux sera également au cœur de cette rencontre. Pour créer cette Agence, une validation législative est nécessaire. Un texte a été préparé par les associations d'élus et fait actuellement l'objet de derniers ajustements avec les services de l'Etat. L'Agence pourrait ainsi voir le jour en 2013.

L'Association des maires de France et les six associations nationales d'élus coorganisatrices souhaitent, en organisant ce débat, que l'accès au crédit des collectivités fasse l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, les collectivités locales portant près des trois quarts de l'investissement public. Programme disponible sur www.amf.asso.fr



LA VIE DE L'AMF

Valeurs locales
Audition de l'AMF
P.2

PARTENARIATS

Culture
Rénover pour préserver
P.3

PRATIQUE

PNR
Action de la MEPLF
P.5

BLOC NOTE

Handicap
Accessibilité des gymnases
P.6

Ingénierie territoriale

La délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a entamé, dans le contexte de désengagement de l'État, une réflexion sur « les collectivités territoriales et l'urbanisme », en particulier sur l'exercice du droit des sols et sur l'évolution de la planification et de la gestion des documents d'urbanisme par les collectivités territoriales, dans les espaces ruraux et péri-urbains.

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, a procédé en avril à l'audition de l'AMF, représentée par Pierre Ducout. Des perspectives d'affaiblissement notables des moyens de l'Etat dans le domaine des autorisations d'occupation du sol ont été mises en évidence. Il a été observé que l'intercommunalité

constitue, dans ce domaine, une réponse adéquate mais qu'elle ne l'est pas systématiquement sur l'ensemble du territoire et ce, compte tenu de la taille parfois insuffisante des communautés pour se doter d'un service instructeur.

Une compétence pourrait-elle être confiée en ce domaine à des syndicats mixtes porteurs de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ? Sur l'appui à l'élaboration des politiques d'aménagement et des documents de planification qui leurs sont liés, le modèle de l'agence d'urbanisme, adaptée aux espaces et départements ruraux et s'appuyant sur des structures existantes (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) parcs naturels, etc.), mérite d'être exploré.

Révision des valeurs locatives

Le président de la commission des Finances de l'AMF, Philippe Laurent, a été auditionné le 24 avril par François Marc et Pierre Jarlier, co-rapporteurs de la commission des Finances du Sénat chargés d'un contrôle budgétaire sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

A cette occasion, il a rappelé la volonté de l'AMF que la révision générale des valeurs locatives aboutisse rapidement, tout en estimant nécessaires des aménagements du texte législatif, afin que les cotisations des contribuables après réforme soient économiquement supportables.

Le dispositif retenu pour la mise en œuvre de la réforme repose actuellement sur un coefficient de neutralisation appliqué à chaque local. Ce mécanisme de neutralisation entraînera, pour chaque local, la coexistence de plusieurs valeurs locatives :

- la valeur locative révisée, qui restera « théorique »,

- autant de valeurs locatives imposables que de collectivités bénéficiant de l'impôt concerné par la révision.

Tant du point de vue des contribuables que des collectivités locales, l'usage de ces valeurs fictives aboutirait à une totale perte de lisibilité des bases et des rôles d'imposition.

En conséquence, l'AMF étudie actuellement un autre dispositif permettant une application progressive, équitable et lisible de la réforme.

EN BREF

Convention AMF-CNFPT

Afin de promouvoir une politique de formation et de développement des compétences des agents territoriaux, l'AMF et le CNFPT ont officialisé une coopération de longue date par la signature d'un accord-cadre. Ils pourront ainsi participer à la promotion des dispositifs de formation de la loi du 19 février 2007, co-organiser des actions événementielles sur des sujets d'actualité ou encore favoriser la constitution d'un réseau d'intervenants.

Plus d'information sur www.amf.asso.fr

Réception de la TNT

L'enquête que l'AMF a récemment menée sur la TNT a rencontré un vif succès, totalisant plus de 1 200 réponses des maires. L'AMF remercie ceux qui ont répondu.

L'enquête vise à identifier les difficultés de réception de la TNT auxquelles sont confrontés les territoires depuis le basculement au numérique. Une synthèse sera communiquée prochainement aux maires ainsi qu'au CSA.

Par ailleurs, le GIP France Télé Numérique a informé l'AMF d'un changement de fréquence des multiplex de la TNT sur des émetteurs et des réémetteurs desservant des zones du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie, de la Haute et Basse Normandie et de la Bretagne, lié au passage au

numérique du sud-est du Royaume-Uni. Ce changement interviendra les 19 juin et 3 juillet prochains. Les maires des zones concernées recevront un dossier du GIP.

Sécurité des réseaux et guichet unique

A la suite de la demande de très nombreuses associations départementales, qui ont souligné les difficultés des communes et des EPCI pour déclarer auprès du téléservice « www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr » les réseaux qu'elles exploitent en propre (eau, assainissement, etc.), Jacques Pélissard a saisi le Premier ministre. Il a notamment demandé que la redevance payée chaque année par les exploitants de réseaux (GRDF, ERDF, communes et EPCI, etc.), afin de couvrir les dépenses de fonctionnement du téléservice (article L.554-5 du code de l'environnement), ne soit pas mise à la charge des collectivités qui gèrent de petits réseaux (moins de 300 km).

En effet, les coûts ainsi supportés par les communes et les syndicats ruraux, ajoutés à ceux des bureaux d'études qui pourront les accompagner dans cette démarche d'ici juillet 2013 (zones d'implantation des ouvrages), ne contribueraient qu'à la marge au bon fonctionnement du téléservice.

PROCHAINS DÉBATS À L'AMF

Dans le cadre du développement de l'ouverture des données publiques, l'AMF organise le 20 juin prochain dans ses locaux, en partenariat avec la mission ETALAB, une rencontre technique sur le thème de l'Open Data, pour éclairer les élus sur le concept puis en évaluer les enjeux en termes de démocratie locale, de développement et d'innovation. A noter également, le 4 juillet prochain, la seconde journée des pôles métropolitains et une rencontre sur le thème : « Demain, le monde rural », de 14h30 à 17h30.

PARTENARIATS

PATRIMOINE

RESTAURATION



Le CEA, en partenariat avec l'AMF, organise un concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » pour la restauration d'œuvres, majoritairement en bois, appartenant

au patrimoine des communes françaises. Les objets présentés devront justifier d'une opération de consolidation ou de restauration

entrant dans le cadre des compétences du laboratoire ARC-Nucléart. Toute commune candidate peut ainsi présenter, au choix, une oeuvre ou un objet relevant du patrimoine civil ou religieux, par exemple : une sculpture en bois polychromé ou non, une machine ou une pièce d'installation artisanale ou industriel, un objet de la vie quotidienne ou communautaire ...

Les lauréats seront récompensés par la prise en charge intégrale des travaux effectués. Date limite de participation le 30 juin 2012.

CONTACT www.arc-nucleart.fr -

Tél. 04 38 78 35 52

partenariat avec l'AMF, elle encourage toutes les écoles à travailler sur ces kits et à s'inscrire au défi national qui y est proposé. Les meilleurs projets seront récompensés par des prix remis à l'occasion de la Journée mondiale des océans le 8 juin 2013, en présence de Maud Fontenoy et de nombreuses personnalités.

CONTACT mallorie@maudfontenoyfondation.com

JEUNESSE

LA BOUDEUSE



Le lancement national de la « Nouvelle Odyssée », par Jacques Péliissard et le

capitaine Fransceschi, a eu lieu le 9 mai à l'AMF en présence du maire de Fécamp, port d'attache du trois-mâts d'exploration La Boudeuse. C'est à bord de ce voilier que l'expédition se déroulera d'octobre 2012 à mai 2013 et chaque mois, 4 communes pourront envoyer une équipe de 4 jeunes de 18 à 25 ans. Ainsi, grâce à cet exceptionnel programme jeunesse autour de l'Amérique du sud, « 128 jeunes ambassadeurs des communes de France » auront la chance de vivre une expérience humaine d'une rare intensité qu'ils auront pour mission de faire partager aux jeunes qui les suivront depuis la France. Les communes ou communautés souhaitant participer à cette opération peuvent obtenir des renseignements sur www.mission.terre-ocean.org.

CONTACT bironneau@la-boudeuse.org

SOLIDARITÉ

FÊTE DES VOISINS



La 13^e édition de la Fête des voisins aura lieu le 1^{er} juin 2012. Moment privilégié pour faire connaissance avec ses voisins et pour développer la convivialité et la solidarité de

proximité, ce moment de rencontre est créateur de lien social et de valeurs positives pour construire une ville plus conviviale et plus humaine.

Les communes peuvent devenir partenaires de cette manifestation et inciter leurs habitants à y participer.

CONTACT info@immeublesenfete.com

Tél : 01 42 12 72 72

d'impact du service rendu. Le dossier d'inscription doit être complété en ligne avant le 20 septembre.

CONTACT <http://preprod.prix-territoriaux.fr/index.php>

ENVIRONNEMENT

MAUD FONTENYOY

La Maud Fontenoy Fondation ouvre le 5 juin un nouveau cycle d'actions pédagogiques pour l'année scolaire 2012-2013 avec notamment un kit pour les écoles primaires qui sera distribué gratuitement dans les 55 000 établissements français, sur la thématique de l'eau. En

INITIATIVES LOCALES

PRIX TERRITORIAUX

Les Prix Territoriaux, en partenariat avec l'AMF, récompensent les réalisations innovantes et les bonnes pratiques permettant d'améliorer la qualité du service public en impliquant plusieurs métiers et services. Le concours est ouvert à toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur taille. L'action présentée doit déjà être mise en place et doit avoir fait l'objet d'une mesure

AGENDA

➤ 23 MAI

Rencontre « Menace sur les investissements publics locaux : quelles solutions ? » *

➤ 29 MAI

Commission Finances de l'AMF

➤ 30 MAI

Commission Education et Culture

➤ 5 JUIN

Réunion des directeurs des associations départementales de maires

➤ 6 JUIN

- Groupe de travail Petite enfance
- Groupe de travail Fêtes foraines

➤ 20 JUIN

- Groupe de travail TIC
- Rencontres techniques AMF sur l'open data
- Lancement de la campagne Vacances propres *

➤ 28 JUIN

Comité directeur AMF *

* Présence de Jacques Péliissard, président de l'AMF

Textes officiels



ALERTE FISCALITÉ DES INDEMNITÉS DE FONCTION

L'AMF est encore trop souvent saisie par des élus qui se voient infliger des redressements d'impôt du fait de la non déclaration, dans leur déclaration de revenus, du montant des indemnités de fonction soumises à la retenue à la source. Cette erreur est souvent commise par des élus qui ont une retenue à la source égale à 0 et/ou qui ne connaissent pas les règles fiscales qui leur sont applicables. Cette règle existe toutefois depuis dix ans, avec la loi de finances de 2002, qui a prévu que le revenu fiscal de référence devait intégrer le montant des indemnités de fonction soumises à la retenue à la source. Le fait de ne pas remplir la ligne 8BY ou 8CY conduit les services des impôts à conclure que les

élus ont choisi comme mode d'imposition de leurs indemnités de fonction celui de l'impôt sur le revenu, bien moins favorable, et à leur infliger de surcroît des redressements pour non déclaration des années antérieures.

Rappelons que l'AMF établit pourtant chaque année une note fiscale pour aider les élus à calculer le montant qui doit figurer dans la ligne 8BY ou 8CY et à vérifier les montants préremplis des traitements et salaires. Cette note, adressée chaque année aux associations départementales de maires, est également signalée dans la revue de l'AMF (Maires de France et son supplément) et mise en ligne sur son site, en accès libre.

www.amf.asso.fr - réf BW1209.



COMMÉMORATION MORTS POUR LA FRANCE

La loi du 28 février 2012 a fixé au 11 novembre la journée d'hommage à tous les morts pour la France. Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées nationales de commémoration. Elle prévoit également que lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une

stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services départementaux ou les associations d'anciens combattants et patriotiques ayant intérêt à agir.

Référence : Loi n° 2012-273 du 28 février 2012



LÉGISLATION CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'ordonnance du 12 mars 2012 a procédé à la codification des dispositions législatives en matière de sécurité publique et de sécurité civile. L'élaboration de ce code de la sécurité intérieure avait pour but de mettre à la disposition des responsables publics chargés de la sécurité intérieure et de la sécurité civile, parmi lesquels les maires, un instrument juridique opérationnel dans un ouvrage unique.

Citons en particulier le Titre III sur les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de sécurité publique ou le livre V sur les polices municipales.

Rappelons que la codification intervient à droit constant, les lois

n'étant modifiées que pour harmoniser leur rédaction sans changer le contenu des règles applicables.

La partie réglementaire viendra compléter prochainement le dispositif.

A compter du 1er mai 2012, il faut viser exclusivement les dispositions législatives de ce nouveau code de la sécurité intérieure dans les arrêtés, procès-verbaux, lettres d'observations et de manière générale dans tout document faisant référence à une disposition reprise dans ce code.

Voir sur www.amf.asso.fr, rubrique Sécurité.

Référence : Ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012



HANDICAP CONFORMITÉ DES SITES INTERNET DES COLLECTIVITÉS

Aux termes de l'article 47 de la loi « Handicap » du 11 février 2005, les collectivités locales avaient l'obligation de rendre leur site internet accessible aux personnes handicapées trois ans après la publication du décret d'application, soit le 16 mai 2012. Concrètement, les sites des collectivités doivent être conformes aux prescriptions techniques contenues dans le référentiel général d'accessibilité pour l'administration (RGAA).

Toutefois, un manque d'information et d'accompagnement des

communes, combiné à un référentiel complexe, laisse présager que cette obligation ne sera sans doute que partiellement remplie par les collectivités.

Rappelons que le non respect des normes pourra être sanctionné, à partir du 16 mai 2012, par l'établissement d'une liste « noire » des sites non conformes.

Références : loi 2005-102 du 11 février 2005 / décret 2009-546 du 14 mai 2009 (JO du 16 mai 2009) / arrêté du 21 octobre 2009.

Pour le RGAA, voir www.referencemodernisation.gouv.fr

Programme national de réforme français

Les élus de la MEPLF veulent être mieux associés à l'élaboration du PNR français.

Le programme national de réforme (PNR) est un document annuel dans lequel chaque Etat membre expose ses réformes pour réaliser les objectifs de la stratégie européenne de croissance UE2020, en matière d'emploi, de recherche-développement/innovation, de changement climatique/énergie, d'éducation et de pauvreté/exclusion sociale. Jacques Pélissard, président de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) a adressé au président de la Commission européenne, José-Manuel Barroso, la contribution de la MEPLF au PNR français. Celle-ci vise à compléter le document de l'Etat qui ne rend pas assez compte de l'action des élus locaux pour améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale, alors que l'appropriation de la stratégie UE2020 par les élus est une

condition indispensable de son succès. Elle fournit une analyse de l'état des finances par les élus locaux, principaux investisseurs publics, montrant que les collectivités sont garantes de leur viabilité et que les politiques territoriales sont des vecteurs de la stratégie UE 2020. Les associations membres de la MEPLF préconisent que cette position soit prise en compte par la Commission européenne lors de l'analyse du PNR français, notamment en matière budgétaire et que l'Etat l'utilise lors de l'élaboration de ses prochains PNR. Enfin, les associations membres de la MEPLF demandent que le PNR et le pacte de stabilité soient mis à l'ordre du jour de la Conférence nationale des exécutifs, instance nationale compétente pour traiter des affaires européennes.

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL CONTRATS AIDÉS

Une circulaire, destinée aux directeurs généraux des agences régionales de santé, programme le nombre de contrats uniques d'insertion (CUI) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) relevant des compétences du ministère des Solidarités et de la cohésion sociale (respectivement 25 175 et 19 503 postes), pour le premier semestre 2012.

Ces postes s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi de longue durée, particulièrement les seniors, aux jeunes en difficulté, notamment ceux inscrits en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) ou résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, et aux travailleurs handicapés.

Les communes et certains de leurs services pourront être amenés à diffuser cette information auprès des publics concernés.

Référence : Circulaire DGCS/SD5 n°2012-99 du 1er mars 2012

FONCTION PUBLIQUE ENQUÊTE SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur le statut de la fonction publique territoriale a autorisé à titre expérimental, pour les années 2010 à 2012, l'entretien professionnel en lieu et place du système de notation des agents au sein des collectivités locales.

L'AMF a souhaité dresser un bilan de ce dispositif en lançant une enquête à destination des communes et intercommunalités. Destinée à préparer le bilan national qui doit être présenté au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et au Parlement, cette enquête vise aussi à évaluer l'application de cet outil de management dans les collectivités locales.

Pour cela, l'AMF propose un questionnaire bref et concis, destiné aux communes et intercommunalités, en accès libre sur son site Internet www.amf.asso.fr/Réf. BW 11206. Cette enquête se déroule sur tout le mois de mai.

Mariage civil

L'AMF a participé, au cours du 1er trimestre 2012, aux travaux initiés par Claude Greff, secrétaire d'Etat à la Famille, pour permettre aux élus célébrant des mariages et aux futurs époux d'appréhender toute la solennité du mariage républicain et de mieux personnaliser cette cérémonie. Ces travaux ont permis la rédaction de deux documents : un guide pratique à usage des maires, adjoints et officiers d'état civil ainsi qu'un livret de préparation au mariage civil qui pourra être délivré par la mairie aux futurs époux, lors de la constitution de leur dossier. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW11210.

Aides d'Etat à finalité régionale

Dans un courrier adressé à Joaquin Almunia, vice-président de la Commission européenne, Jacques Pélissard, président de la MEPLF, exprime les inquiétudes des élus locaux quant aux pistes de réforme des aides d'Etat à finalité régionale (AEFR) proposées par la Commission européenne. S'ils sont favorables à l'adoption de principes communs, une certaine souplesse doit être conservée afin que les collectivités puissent continuer à soutenir l'économie. Voir www.asso.fr Ref. BW 11225

Activités ambulantes

L'AMF vient d'éditer le numéro 13 des Cahiers du réseau. Rédigé par les associations départementales des maires de la Loire et du Loiret ainsi que par les services de l'AMF, cette publication fait le point sur les règles et les conditions d'usage du domaine public à des fins commerciales, et présente les conditions d'exercice des activités ambulantes les plus courantes. Réservé aux adhérents. Pour commander, s'adresser à votre association départementale.



Formation CNFPT

Après Besançon le 13 avril, une nouvelle journée de formation est organisée par le CNFPT le mercredi 27 juin prochain à Lille, en partenariat avec le ministère (MEDDTL) et l'AMF, pour accompagner les élus et les fonctionnaires territoriaux dans la mise en œuvre de la réforme de la sécurité des travaux à proximité des réseaux. Ces journées ont vocation à se développer région par région. Ainsi, au cours de ces journées, sont présentés la réforme et ses conséquences, le guichet unique, les questions de géoréférencement, etc... Les prochaines dates seront communiquées régulièrement.



Accessibilité des gymnases

En 2015, les équipements sportifs doivent, comme l'ensemble des ERP, être accessibles. Seuls 60 % d'entre eux le sont à ce jour. Ainsi, le ministère des Sports vient de faire paraître une nouvelle édition dédiée à l'accessibilité des équipements sportifs pour les personnes en situation de handicap. Outil au service du développement territorial, ce guide s'adresse aux acteurs publics et privés souhaitant s'engager dans un projet de construction ou devant rénover un gymnase.

Présenté sous forme de fiches, il récapitule la réglementation applicable et fait état de recommandations complémentaires, constituant un outil d'aide à la décision et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre.



Aide publique au développement

Comme chaque année, il est demandé aux collectivités territoriales et aux EPCI de déclarer en ligne les données portant sur leurs versements au titre de l'aide publique au développement (toutes les actions de coopérations décentralisées, y compris tous les jumelages, même européens, et les coopérations menées dans le cadre de la loi Oudin-Santini). Une déclaration «e-APD 2012» est en ligne à cet effet sur le site du MAEE, du 1er mai au 15 juin 2012.

CONTACT www.diplomatie.gouv.fr



Tenue des registres

Le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010, modifiant la réglementation applicable à la tenue des registres des communes et EPCI, a défini de nouvelles méthodes de tenue de ces documents, présentées par la circulaire du 14 décembre 2010. Les services rencontrent encore des difficultés pour appliquer cette réforme, s'interrogeant sur son champ d'application, sur les

modalités pratiques de la reliure définitive... Le « Livre blanc de la nouvelle réglementation relative à la tenue des registres des communes et de leurs groupements », publié par Berger-Levrault, répond à nombre de ces questions.



Aquaplus

Les Trophées et Labels Aquaplus, en partenariat avec l'AMF, récompensent les acteurs de l'eau, professionnels et collectivités qui s'engagent en faveur du développement durable. Les candidatures doivent être portées par le maître d'ouvrage avec le concours de l'ensemble des partenaires du projet et être déposées au plus tard le 31 mai 2012. Les dossiers sont téléchargeables sur le site internet d'Aquaplus.

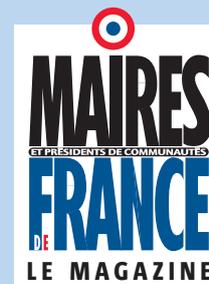
CONTACT contact@aquaplus.com



Mont-Blanc versant durable

Organisée pour la deuxième fois dans la vallée de Chamonix, cette rencontre sur le tourisme de demain aura lieu du 31 mai au 2 juin 2012. L'angle d'approche s'attache cette année à la façon dont les lieux touristiques se racontent, et comment ils se mettent en scène.

CONTACT www.montblanc-versantdurable.fr



DOSSIER

Les communes ont-elles trop embauché ?

TERRITOIRES

Polices municipales : état des lieux

INITIATIVES

Urbanisme : construire dense

JURIDIQUE

Actualité de la législation funéraire

sur
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE info
ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 291, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard
Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin
Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Constance Roger. Avec le concours des services de l'AMF - Conception graphique CREAMPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN 1760-9712.
Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1 © photo 5000 / Fotolia, p.1 © Jacques Bock, p.3

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Etablissement public du Marais-Poitevin : Bernard Ferrier, maire de Marans - 17 ; Maurice Milcent, maire de l'Aiguillon-sur-Mer - 85

Comité de certification Ellicert : Denis Leroy, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle - 17

AGENDA DES AD

30 JUIN

- Assemblée générale des maires du Cher
- Assemblée générale des maires des Vosges

8 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires de Savoie

15 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires du Cantal

20 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires du Nord